

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: NEU 1170 H AF 31.02 g/L

Type(s) de produit: TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

Numéro de l'autorisation: BE2022-0026-00-00

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0017797-0002

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	2
5. Conditions générales d'utilisation	5
5.1. Consignes d'utilisation	5
5.2. Mesures de gestion des risques	5
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	5
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	6
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
6. Autres informations	6

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

NEU 1170 H AF 31.02 g/L

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	W. Neudorff GmbH KG
	Adresse	An der Mühle 3 31860 Emmerthal Allemagne
Numéro de l'autorisation	BE2022-0026-00-00 1-2	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0017797-0002	
Date de l'autorisation	11/07/2022	
Date d'expiration de l'autorisation	08/07/2032	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	W. Neudorff GmbH KG
Adresse du fabricant	An der Mühle 3 31860 Emmerthal Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Otto-Brenner-Straße 13-15 21337 Lüneburg Allemagne

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	47 - Acide nonanoïque, acide pélargonique
Nom du fabricant	W. Neudorff GmbH KG (Emery Oleochemicals LLC)
Adresse du fabricant	An der Mühle 3 31860 Emmerthal Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Emery Oleochemicals LLC, 4900 Este Ave 45232-1446 Cincinnati, Ohio États-Unis

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide nonanoïque, acide pélargonique	Nonanoic acid	Substance active	112-05-0	203-931-2	3,45
Solution d'hydroxide d'ammonium à 25%	Ammonium hydroxide 25%	Substance non active	1336-21-6	215-647-6	0
Propan-2-ol	Isopropanol	Substance non active	67-63-0	200-661-7	2

2.2. Type de formulation

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Conseils de prudence

Tenir hors de portée des enfants.

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - 6- Algicide professionnel et non-professionnel à pulvériser en extérieur sur surfaces diverses

Type de produit	TP02 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Algicide
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Andere: Chlorophyta spp. Nom commun: Algues vertes Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Chrysophyceae Nom commun: Algues jaunés Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Lichens Nom commun: Lichens Stade de développement: Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Extérieur Algicide prêt à l'emploi pour surfaces diverses en verre, bois, plastic, métal, pierre, bitume, terre cuite ou ardoise (structures verticales ou horizontales) telles que des trottoirs, terrasses, murs, façades, pierres tombales, pots, serres, tunnels plastiques, terrains de sport, clôtures, toitures.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation Description détaillée: Pulvériser avec un pulvérisateur manuel à gâchette.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 2,98 g de substance active par m ² . Dilution (%): 0%. Produit prêt à l'emploi. Nombre et fréquence des applications: Fréquence : 1 à 2 fois par an. (Utiliser une fois. En cas de ré-infestation, l'application peut être répétée mais ne pas appliquer plus de 2 fois par an).
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	<u>Usage professionnel et non-professionnel</u> Flacon 500 ml avec pulvérisateur. Dimension : 180 x 105 x 45 mm. Volume : 500 ml. Matière : PEHD. Pulvérisateur à gâchette PEHD avec sécurité enfant. Flacon 1 L avec pulvérisateur. Dimensions : 230 x 145 x 45 mm. Volume : 1 L. Matière : PEHD. Pulvérisateur à gâchette PEHD avec sécurité enfant.

Flacon 3 L avec pulvérisateur.
Dimension : 220 x 230 x 90 mm. Volume : 3L. Matière : PEHD.
Pulvérisateur à gâchette PEHD avec sécurité enfant.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Le détenteur de l'autorisation doit indiquer les instructions exactes d'utilisation, par exemple :

NEU 1170 H AF 31,02 g/L: Utiliser 90 ml de produit par m².
NEU 1170 H AF 28,0 g/L: Utiliser 100 ml de produit par m².

[Pour les produits qui seront notifiés dans le cadre des BPF, le titulaire de l'autorisation doit indiquer le mode d'emploi exact (mesurer x ml de produit avec le bouchon doseur et les mélanger avec y ml d'eau...) Le mode d'emploi doit respecter la dose d'application exprimée en grammes de substance active par m²].

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Aucune

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Aucune

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Aucune

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Aucune

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Respecter le mode d'emploi.

La température minimum recommandée pour l'application est de 10°C.

Ne pas traiter par temps de pluie ou sur des surfaces gelées.

Ne pas utiliser au-dessus ou près des eaux de surface.

Recouvrir la zone adjacente à la zone traitée d'une couverture imperméable (par exemple, un film plastique de 0,5 m de large).

Appliquer 100 ml/m².

Appliquer la solution uniformément à une distance d'environ 30 cm et s'assurer que toute la surface affectée par les dépôts verts et bien couverte.

Enlever et jeter la couverture imperméable après le traitement.

Laissez agir le produit pendant au moins plusieurs jours.

Les dépôts verts se dessèchent après le traitement.

Ensuite, si nécessaire, brosser les dépôts verts desséchés.

5.2. Mesures de gestion des risques

Ne pas appliquer le produit en cas de pluie prévue dans les 24 heures.

Ne pas appliquer le produit lorsqu'il y a du vent, afin d'éviter les dérives sur d'autres zones.

Protéger la zone adjacente à la surface traitée par une couverture imperméable (largeur de 0,5 m) pendant l'application du produit.

Pulvériser uniformément les surfaces sèches à une distance d'environ 30 cm jusqu'à ce qu'elles soient complètement humidifiées.

Ne pas appliquer plus de liquide que nécessaire et éviter que des gouttelettes ne s'écoulent des surfaces pendant l'application.

Ne pas rincer les surfaces traitées après l'application.

En cas d'exposition involontaire de plantes adjacentes, les arroser abondamment pour éviter tout dommage.

Tenir les personnes non concernées, les enfants et les animaux domestiques à l'écart des surfaces traitées jusqu'à ce qu'elles soient sèches.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Instructions de premiers secours :

Si un avis médical est nécessaire, garder le récipient ou l'étiquette du produit à portée de main.

EN CAS D'INGESTION : en cas de symptômes, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS D'INHALATION : en cas de symptômes, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver la peau à l'eau. En cas de symptômes, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : en cas de symptômes, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

CENTRE ANTIPOISON : Tel: +32 (0)70 245 245

Précautions individuelles :

Nettoyer soigneusement le produit déversé accidentellement car il forme des surfaces glissantes avec l'eau.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Diluer les résidus déversés accidentellement avec beaucoup d'eau.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : ramasser avec un matériau absorbant (par exemple, sable, sciure, liant polyvalent).

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Les résidus de produit, les matériaux contaminés (y compris le matériau absorbant ou la couverture imperméable) et les récipients vides doivent être collectés et éliminés conformément à la législation nationale sur l'élimination des déchets et à toute exigence des autorités régionales et/ou locales.

Ne pas rejeter le produit biocide dans les égouts ou dans l'environnement.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver le produit à température ambiante uniquement dans son emballage d'origine.

Ne pas stocker à proximité de denrées alimentaires, de boissons ou d'aliments pour animaux.

Protéger du gel.

Tenir hors de portée des enfants, des animaux non ciblés et des animaux domestiques.

Stabilité de stockage : au moins 2 ans.

6. Autres informations

The product contains Propan-2-ol, for which an acceptable exposure concentration of 52.6 ppm for professional user in air was agreed and is applicable for the authorised uses.

Inform the registration holder if the treatment is ineffective.